

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08. 168**

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 11 décembre 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 11 décembre 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO  
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE  
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

**ETAIT ABSENT – EXCUSE** : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **Marché de service relatif à des prestations d'assurance  
pour les besoins de la Ville de Royan  
du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013**

**RAPPORTEUR** : Mme FAUQUET-MOLL

**VOTE** : UNANIMITE

Le fonctionnement quotidien des services communaux nécessite la souscription par la Ville de contrats d'assurances, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Le marché public précédent arrivant à son terme, un dossier de consultation d'entreprises a donc été rédigé, avec le concours d'une société spécialisée en assurances, et un appel d'offres ouvert européen a été établi.

La commission d'appel d'offres, réunie le 13 novembre 2008 et le 2 décembre 2008, a décidé d'attribuer le marché :

- A la Compagnie SMACL  
Lot n°1 : « Dommages aux Biens et Risques Annexes »
  
- Au Cabinet PNAS / AREAS  
Lot n°2 : « Responsabilité Civile et Risques Annexes »
  
- A la Compagnie SMACL  
Lot n°3 : « Flotte Automobile et Risques Annexes »
  
- A la Compagnie SMACL  
Lot n°4 : « Bris de Machine Informatique et Autres Matériels »
  
- A DEXIA Sofcap / CNP  
Lot n°5 : « Risques Statutaires du Personnel »
  
- Au Cabinet SARRE & MOSELLE / Cie CFDP  
Lot n°6 : « Protection Juridique des Agents et des Elus »
  
- Au Cabinet D & P Assurances / HISCOX  
Lot n°7 : « Tous Risques Expositions »

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU les choix de la commission d'appel d'offres,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert menée en vue de la souscription de contrats d'assurances en application du Code des Marchés Publics,
  
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :
  
- la Compagnie SMACL concernant le Lot n°1  
« Dommages aux Biens et Risques Annexes »  
Pour une offre de base de 40.454,92 €T.T.C./an + droit d'adhésion de 2.202,76 €(franchise de 1.500,00 €)

- le Cabinet PNAS / AREAS concernant le Lot n°2  
« Responsabilité Civile et Risques Annexes »  
Pour une offre de base (Responsabilité Générale) de 21.100,62 €T.T.C./an.  
+ Option 1 (Protection Juridique) de 3.398,87 €T.T.C./an.
- la Compagnie SMACL concernant le Lot n°3  
« Flotte Automobile et Risques Annexes »  
Pour l'Option 1 (avec franchise) de 37.945,71 €T.T.C./an (Marchandises Transportées incluses),  
+ Garanties Annexes : Auto-mission (653,24 €/an), Tous risques engins de chantier (Franchise 500 €) 3.660,36 €/an.
- la Compagnie SMACL concernant le Lot n°4  
« Bris de Machine Informatique et Autres Matériels »  
Pour une offre de base de 793,10 €T.T.C./an, avec franchise de 150,00 €
- DEXIA Sofcap CNP concernant le Lot n°5  
« Risques Statutaires du Personnel »  
Pour une offre de base (accident du travail, maladie professionnelle frais de soins, frais funéraires uniquement) au taux de 0,20 % + Option 1 (décès) au taux de 0,18 % + Option 2 (Accident du travail, maladie professionnelle, indemnités journalières sans franchise) au taux de 0,40 %
- le Cabinet SARRE & MOSELLE / Cie CFDP concernant le Lot n°6  
« Protection Juridique des Agents et des Elus »  
Pour une offre de base au prix de 1,15 €HT/agent pour une prime de 612,50 €TTC
- le Cabinet D & P Assurances / HISCOX concernant le Lot n°7  
« Tous Risques Expositions »  
Pour une offre de base – Expositions temporaires comprenant : taux de prime 0,27 ‰ HT par mois d'exposition – prime minimum par exposition : 100 €(transport inclus)  
Pour une offre de base - Expositions permanentes pour une prime de 436,00 €T.T.C./an
- d'imputer les dépenses correspondantes au titre du Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 décembre 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT